



Commission  
des titres d'ingénieur

**Avis n° 2025/11**  
**relatif à l'attribution du grade de licence au BACHELOR en Sciences**  
**et Ingénierie**  
**Ecole centrale d'électronique**

### Ecole

Nom :	<b>Ecole centrale d'électronique</b>
Sigle :	ECE
Type :	Privé
Académie :	Paris
Sites de l'école :	Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Rennes

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Première accréditation (pas d'antériorité).

### Objet de la demande d'accréditation

Diplôme : Bachelor en Sciences et Ingénierie  
Spécialité(s) : Intelligence artificielle  
Voie(s) : Formation initiale sous statut d'apprenti, formation initiale sous statut d'étudiant  
Site(s) : Paris

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole centrale d'électronique ;
- Vu le rapport établi par Claire PEYRATOUT (membre de la CTI, rapporteur principal), François HESDIN (membre de la CTI, corapporteur), Riadh ROBBANA (expert international), Louise BALTES (experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 18-19 novembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité intelligence artificielle, sur le site de Paris	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2028-2029
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité intelligence artificielle, sur le site de Paris	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2028-2029

Cet avis s'accompagne d'un **tableau de suivi de recommandations** concernant l'ensemble des recommandations. Ce document est à transmettre le **15 mars 2028**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr

**Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :**

**Pour l'école**

- Mettre en place une stratégie d'appropriation par le personnel de la démarche d'amélioration continue ;
- Améliorer le processus de recueil de la satisfaction des parties prenantes ;
- Consolider dans la durée les partenariats de recherche instaurés ;
- Améliorer le pilotage du processus des relations internationales.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 18 novembre 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 9 décembre 2025

La présidente  
Claire PEYRATOUT

